



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 691-22

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2022 le règlement 691-22 portant le titre suivant :

**REGLEMENT N°691-22 AMENDANT LE REGLEMENT N°625-18 CONCERNANT LE CODE  
D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-BARTHELEMY**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

**DONNÉ à Saint-Barthélemy, le 8 mars 2022**



Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 8 mars 2022.



Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière